<u>Signature de plusieurs conventions et accords relatifs au développement du secteur agricole</u>

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 27-04-2010 21:46:58

Quatre conventions, un contrat programme et un protocole d'accord relatifs au développement du secteur agricole et à la promotion des filières de production ont été signés, mardi à Meknès, lors des 3è Assises de l'agriculture.

La première convention est relative à l'accompagnement bancaire des petits et moyens producteurs dans le cadre de projets d'agrégation et ceux relevant du Pilier II du Plan Maroc Vert, portant sur la mise à niveau solidaire du tissu des acteurs.

Signée par les ministères de l'Economie et des Finances et de l'Agriculture et de la Pêche maritime, l'Agence pour le Développement Agricole (ADA), le Crédit Agricole du Maroc et le Tamwil El Fellah, cette convention fixe les conditions et les modalités de financement par Tamwil El Fellah des petits et moyens producteurs exclus du financement bancaire classique.

Par la 2ème convention, le gouvernement, représenté par les départements des Finances et de l'Agriculture, et la Société Générale Maroc scellent un partenariat pour un accompagnement bancaire du Plan Maroc Vert, à travers la définition des offres adaptées aux projets agricoles.

En vertu de cette convention, la Société Générale s'engage à mobiliser, pour le financement des projets agricoles, une enveloppe de 3 milliards de dirhams sur une durée de 5 ans.

La 3ème convention, qui porte sur la valorisation du projet Agropolis de Meknès, a été signée entre les ministères de l'Economie et des Finances, de l'Agriculture et de la Pêche maritime, de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies et de l'Equipement et des Transports, les autorités locales et CDG-Développement.

Il a été procédé également à la signature d'une convention-cadre d'accompagnement de la mise en place d'un partenariat public-privé, d'un montant de 1,9 million de dollars, pour le développement et la gestion d'infrastructure de dessalement d'eau de mer et d'irrigation du périmètre de Chtouka.

Cette convention de partenariat, signée entre les ministères de l'Economie et des finances et de l'Agriculture et de la pêche maritime et la Société Financière Internationale (SFI), prévoit l'engagement de cette filiale de la Banque mondiale, chargée du secteur privé, à structurer et à établir un partenariat public-privé pour assurer le développement d'infrastructures d'irrigation, y compris une usine de dessalement d'eau de mer, dans la zone maraîchère de Chtouka dans la région de Souss-Massa.

Outre ces quatre conventions, il a été procédé également à la signature d'un contrat-programme entre le gouvernement et les professionnels du secteur relatif au développement de la filière dattière, pour une enveloppe de 7,6 milliards de dirhams.

Les deux parties s'engagent ainsi à mettre en place un programme de mise à niveau de la filière dattière, à travers le développement des capacités nationales de production de souches et de vitroplants de palmier dattier, de la production et de la qualité, selon un modèle intégré en préservant les ressources naturelles des palmeraies, de la valorisation forte et pérenne de cette culture et de l'amélioration des conditions de production.

A cette occasion, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime a signé également un protocole d'accord avec "Coca-Cola Export Corporation Moroccan Branch", qui s'engage ainsi à accorder un appui financier de 10 millions de dirhams, destiné à la réalisation de projets intégrés du Pilier II du Plan Maroc Vert comprenant les composantes Eau d'irrigation, Plantation et valorisation de produits agricoles.

MAPF